

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE D'HALIFAX—CANDIDATURE DE M. J. H. DICKEY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): Je désire poser une question au secrétaire d'Etat, de qui, autant que je sache, relèvent les élections au pays. Etant donné le vif intérêt que l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Merritt) porte à l'élection complémentaire d'Halifax, le ministre sait-il que la convention la plus nombreuse et la plus enthousiaste de l'histoire des Provinces maritimes a appuyé vendredi dernier la candidature de M. J. H. Dickey, qui sera nommé vainqueur au scrutin?

L'hon. COLIN GIBSON (secrétaire d'Etat): Je n'ai pas reçu de rapport de la convention.

LES RÉGIES DANS LE DOMAINE DE L'IMPORTATION ET DE L'EXPORTATION

VOYAGE DE M. GRAHAM TOWERS EN ANGLETERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ALAN COCKERAM (York-Sud): Je désire poser une question au premier ministre ou au ministre des Finances (M. Abbott). Une dépêche de l'agence Reuters, émanant de Londres et reproduite vendredi dernier dans le *Journal* d'Ottawa, révèle que M. Graham Towers a passé quelques jours à Londres afin de discuter, d'abord, les conditions d'un second prêt du Canada et, en second lieu, le rétablissement chez nous de certaines régies de temps de guerre visant l'importation et l'exportation, afin de prémunir le pays contre une crise mondiale plus aiguë du dollar. Le premier ministre ou le ministre des Finances fera-t-il une déclaration à la Chambre à ce sujet?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Le ministre des Finances est absent pour raison majeure. Il sera à son siège demain et répondra à la question, j'en suis sûr.

DROITS DE L'HOMME

LIBERTÉS FONDAMENTALES—OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES—NOMINATION D'UN COMITÉ MIXTE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 16 mai, sur la motion du très hon. M. Mackenzie l'invitant à se former en comité pour étudier un projet de résolution concernant l'établissement d'un comité mixte des deux Chambres du Parlement pour l'étude des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

M. STANLEY H. KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Je désire poursuivre les observations que je formulais lors de la levée de la séance vendredi soir, mais je tiens tout d'abord, à remercier le premier ministre (M. Mackenzie King) et le Gouvernement de la nouvelle annoncée cet après-midi au sujet de l'Institut neurologique de Montréal. Tous ceux qui sont au courant de l'œuvre de cette institution, surtout dans le domaine des recherches, et des services qu'elle rend à l'humanité s'enorgueillissent, j'en suis sûr, non seulement de ce que le Canada possède une telle institution mais aussi que le gouvernement soit disposé à lui apporter une aide financière comme il l'a annoncé cet après-midi.

Au cours des observations que j'ai formulées vendredi soir au cours du débat, j'ai affirmé sans ambages que le moment est venu d'énoncer nettement les libertés et les privilèges démocratiques que nous chérissons. J'ai souligné certains attentats perpétrés contre notre liberté ces dernières années. J'ai déclaré qu'il y a lieu de rejeter les précédents répréhensibles en formulant une déclaration non équivoque des droits des Canadiens. En terminant vendredi soir, j'ai dit qu'outre les menaces évidentes à nos libertés il y en a d'autres plus insidieuses et plus sinistres.

Songons d'abord à la confusion qui existe en ce qui concerne le sens véritable qu'on attache au mot "liberté". Je suis contraint d'ajouter, je le regrette, que cette confusion semblait régner dans l'esprit du motionnaire, le ministre des Affaires des Anciens combattants (M. Mackenzie). Nous avons tous écouté avec intérêt le discours qu'il a prononcé; nous étions convaincus de sa sincérité et de l'amour profond qu'il porte à la liberté. Pourtant le ministre ne se rend peut-être pas compte de la menace à la liberté que constitue une loi refusant à certains citoyens canadiens, parce qu'ils sont d'origine japonaise, des droits accordés à d'autres. Cette confusion existe sous bien des formes au pays; chose plus tragique, elle se manifeste non pas parmi les ennemis de la liberté mais parmi ceux qui s'en font les champions. Il y a, par exemple, des personnes qui prétendent vouloir conserver nos traditions démocratiques et l'héritage que nous ont légué nos ancêtres d'outre-mer, particulièrement du Royaume-Uni, et qui, cependant, veulent refuser la liberté de parole à ceux qui ont des idées politiques autres que les leurs. Les membres de notre groupe, par exemple, n'approuvent aucunement le parti communiste chez nous, ni sa ligne de conduite. Cependant, nous sommes bien d'avis que la liberté de parole doit s'appliquer à tous les cas, si nous voulons qu'elle existe. Certes, ceux qui préconisent le renversement du Gouvernement